



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

TEMPÊTE CIARAN : POINT DE SITUATION A 20H30

Arras, le 2 novembre 2023

La vigilance orange « vents violents » a été levée à 20h30 (passage en vigilance jaune), même si des vents importants pourront encore être observés cette nuit avec des rafales pouvant atteindre 95 km/h. La vigilance vagues submersion a quant à elle été levée à 19h.

La Liane et la Hem sont maintenues en vigilance orange crues. Les pluies de ce matin ont impacté ces deux bassins, ce qui génère des cumuls importants. 6 communes situées à proximité de la Liane (Hesdin-l'Abbé, Hesdigneul, Condette, Isques, Saint-Etienne-au-Mont et Saint-Léonard) et 4 communes (Zouafques, Nordausques, Recques-sur-Hem et Polincoves) situées à proximité de la Hem pourraient être concernées cette nuit par des inondations.

Jacques Billant, préfet du Pas-de-Calais, appelle les habitants du Pas-de-Calais à rester particulièrement prudents et à respecter scrupuleusement les consignes détaillées ci-dessous.

1. Bilan à 20h

Bilan humain

4 blessés légers (une automobiliste blessée suite à la chute d'un arbre sur son véhicule à Douvrin, un cycliste blessé suite à une chute en vélo à Saint-Nicolas, une personne blessée dans son véhicule suite à la chute d'une tuile à Brexent-Enocq, un chauffeur poids lourd blessé suite au basculement de son camion à Cormont).

Interventions réalisées dans le département

- **846** interventions ont été réalisées par les sapeurs-pompiers (chutes d'arbres, chutes de matériaux chez des particuliers et sur la voie publique, chutes de câbles électriques et téléphoniques, etc), dont **143** liées à des inondations;
- **189** interventions ont été effectuées par les policiers et les gendarmes, essentiellement pour la gestion du trafic routier ;
- **10** accidents matériels de la circulation ont été recensés ;
- **11 000** clients sont encore privés d'électricité, principalement l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer et dans le nord du Béthunois. Les particuliers ou entreprises ayant mis en place un groupe électrogène sont invités pour des raisons de sécurité à ne pas les disposer à l'intérieur et à porter une attention particulière au système de ventilation. Les équipes d'Enedis sont entièrement mobilisées pour réalimenter les clients.

Transport ferroviaire

L'arrêt de circulation des TER dans la région Hauts-de-France est maintenu jusqu'à demain 14 heures.

Service Départemental de la Communication Interministérielle

Rue Ferdinand Buisson
62020 ARRAS Cedex 9
Tél : 03 21 21 20 05
Mél : pref-communication@pas-de-calais.gouv.fr



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecalais



@prefet62

Trafic transmanche

- Port de Calais : le port de Douvres est à nouveau ouvert permettant une reprise progressive du trafic maritime au port de Calais (3 navires sur 9 en rotation) ;
- Lien fixe transmanche : le trafic est à la normale. Eurotunnel a mis en place dans l'après-midi des départs supplémentaires pour prendre en compte une partie des poids lourds qui ne pouvaient pas emprunter les ferries.

Trafic routier

- Plusieurs routes départementales du Calaisis sont inondées. Toutes les routes départementales situées entre Guines et Licques sont difficilement praticables ;
- Viaduc du Boulonnais : sortie obligatoire pour les camions, motos et caravanes au niveau des échangeurs d'Isques et de Boulogne-sur-Mer ;
- A16 :
 - vitesse limitée à 70 km/h dans le Calaisis entre l'échangeur 42 et l'échangeur 50 ;
 - L'autoroute sera fermée temporairement demain matin au niveau du PK 227 dans le sens Boulogne-Paris afin de procéder au relevage d'un poids-lourd.
- En raison d'inondations :
 - l'A42 est fermée entre Le Wast et Boulogne-sur-Mer ;
 - la RN42 est fermée dans les deux sens, de l'échangeur de Colembert jusqu'à l'échangeur 31 (rond-point accès zone commerciale). Un itinéraire conseillé a été mis en place.

Focus sur les zones impactées par les inondations

Des inondations ont été observées cet après-midi dans le Boulonnais et le Calaisis, notamment sur les communes de Rinxent, Belle-et-Houllefort, Guines, Licques, Saint-Léonard, Hames-Boucres, Zutkerques, Samer, Questrecques, Wacquinghem, Fiennes et Ardres. Aucune évacuation n'a été effectuée.

2. Rappel des mesures mises en œuvre :

- Un centre opérationnel regroupant l'ensemble des services concernés (sapeurs-pompiers, police, gendarmerie, Enedis, préfecture, etc) est activé depuis 5h ce matin, afin de suivre l'évolution de la situation météorologique et gérer les opérations de secours ;
- L'ensemble des élus du département ont été sensibilisés dès hier. Ils ont été invités à :
 - Différer les activités sensibles aux risques météorologiques ;
 - Sécuriser les chantiers ;
 - Procéder au retrait de tout objet sur la voie publique susceptible de constituer un projectile (poubelles, panneaux publicitaires, ...) ;
 - Fermer les parcs, jardins, chemins de halage et forêts communales ;
 - Éviter les activités en plein air pour les enfants accueillis en centre de loisirs ;
 - Éviter les manifestations publiques en extérieur et interdire celles se déroulant sous des tonnelles ou chapiteaux (marchés, etc) lorsque les vents dépassent les 90km/h ;
 - Se tenir prêt à déclencher le plan communal de sauvegarde si nécessaire.
- Le dispositif de mise à l'abri déployé à destination de la population migrante présente à Calais a été renforcé. **Ce dispositif est reconduit jusqu'à demain matin.**
- Le dépassement des poids lourds sur les routes nationales et autoroutes de la région a été interdit par arrêté du préfet de région. La vitesse a également été limitée à 80km/h pour les poids-lourds et à 110 km/h pour les véhicules légers.
- Les forêts domaniales, communales et privées du département du Pas-de-Calais ont été fermées au public par arrêté préfectoral.

3. Rappel des consignes à suivre :

- Dans la mesure du possible, restez chez vous ;
- En cas de déplacement impérieux, limitez votre vitesse sur la route, en particulier si votre véhicule ou votre attelage est sensible aux effets du vent ;
- Ne vous promenez pas en bord de mer et des estuaires, en bord de cours d'eau ou en forêt et évitez toute activité sportive extérieure ;
- Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une route immergée ;
- Surveillez la montée des eaux et mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés ;
- Soyez vigilants face aux chutes possibles d'objets divers ;
- N'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol ;
- Soyez attentifs et restez informés de l'évolution de la situation météorologique sur <http://vigilance.meteofrance.com>.